



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2018



Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers

Directeur de la publication : Gilles SPINELLI

Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photos : ADEME - SMET Meuse - Codecom du Val de Meuse Voie Sacrée

Etabli conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SMET	2
LES OBJECTIFS	2
LES COMPETENCES.....	3
LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION	3
FOCUS SUR LE PERIMETRE D'ACTION DU SMET	4
ORGANISATION	5
ORGANES CONSULTATIFS ET DECISIONNELS	5
LE PERSONNEL DU SMET	6
LES TECHNICIENS DECHETS DES COLLECTIVITES	6
LE FINANCEMENT	7
AIDE A LA LECTURE DES CHAPITRES SUIVANTS.....	8
LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES OMR	9
LA GESTION DES RECYCLABLES SECS	10
LE RESEAU DES DECHETTERIES	12
TRANSPORT ET TRAITEMENT HORS FILIERES REP.....	13
LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP)	16
BILAN GLOBAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	17
LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION	20
LE CARDEC.....	22
LES ELEMENTS FINANCIERS.....	23
BILAN FINANCIER 2018.....	25
FOCUS SUR LES AIDES PUBLIQUES ET LES SOUTIENS REÇUS.....	25
LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES	26
LES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2018	26
GLOSSAIRE	27

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMET

Le Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse est une structure qui permet à des collectivités de s'associer entre elles pour la gestion de leurs déchets.

Créé en juin 2014, le SMET (Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets) est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux.

Le siège social du SMET se situe dans la commune de Dieue-sur-meuse, à 15 km au sud de Verdun.

LES OBJECTIFS

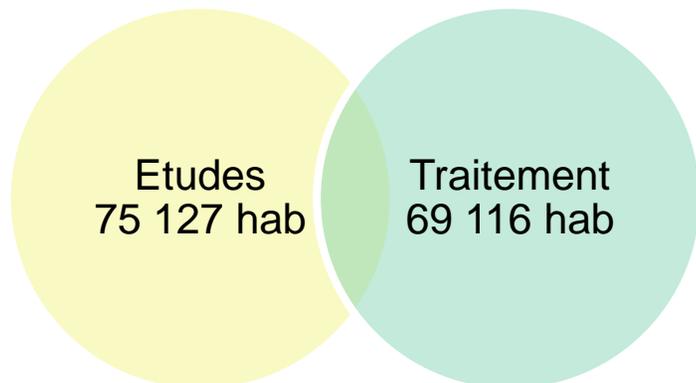
Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes en vue de :

- Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets
- Maîtriser les flux et leurs coûts
- Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets
- Aider les collectivités à répondre aux demandes du Grenelle de l'Environnement



LES COMPÉTENCES

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :



La compétence **Etudes** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.

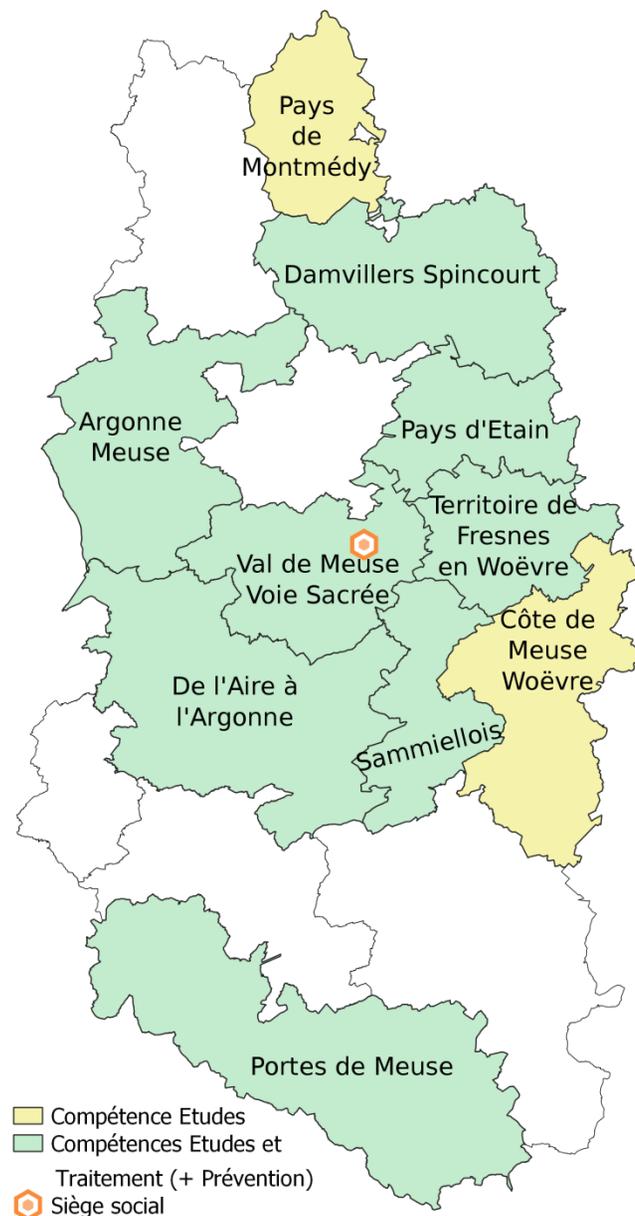
Avec la compétence **Traitement**, le SMET a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser les coûts pour les marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.

Actuellement, l'ensemble des collectivités adhérentes à la compétence Traitement, adhèrent également à la compétence Etudes.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

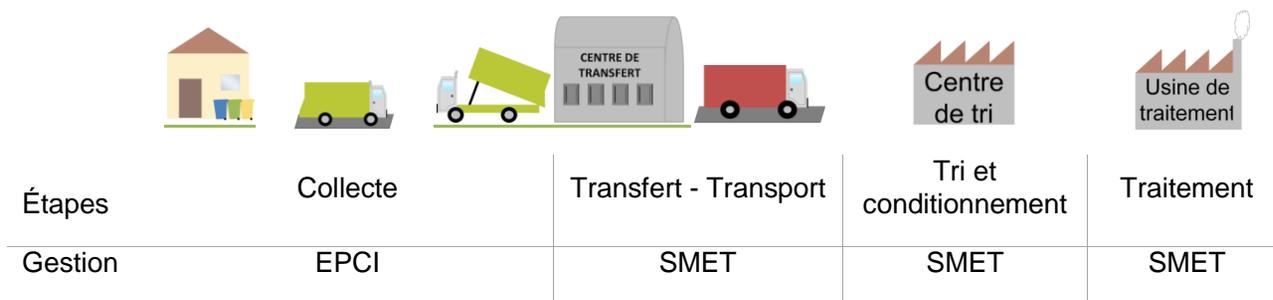
Indépendamment de ses compétences, le SMET s'est engagé à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le compte de ses collectivités adhérentes à la compétence Traitement.

Le PLPDMA est devenu une obligation réglementaire dont l'objectif principal est de réduire à la source la production de DMA (- 10% entre 2010 et 2020). Un plan composé de 12 actions a été validé par le comité de pilotage en septembre 2018.



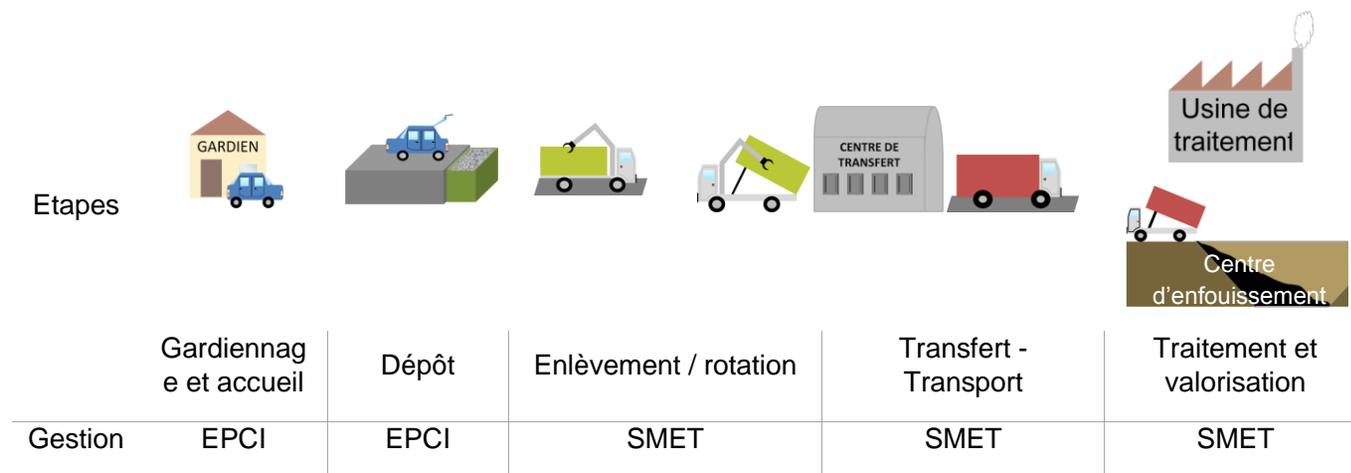
FOCUS SUR LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SMET

- Dans le cas des déchets ménagers (OMR ou recyclables secs hors verre) :



A noter qu'en point d'apport volontaire, la collecte des recyclables est gérée par le SMET.

- Au sein d'une déchetterie :



Dans une déchetterie, le haut de quai est géré par les EPCI et le bas de quai par le SMET.

Le haut de quai désigne la zone d'accueil au public (rampe, circuit...) et le gardiennage. Quant au bas de quai, il concerne davantage la gestion des déchets, la partie généralement basse de la déchetterie où sont installées les bennes et les voies de circulation des camions de vidage. Ce secteur de la déchetterie est interdit au public.

ORGANISATION

ORGANES CONSULTATIFS ET DÉCISIONNELS

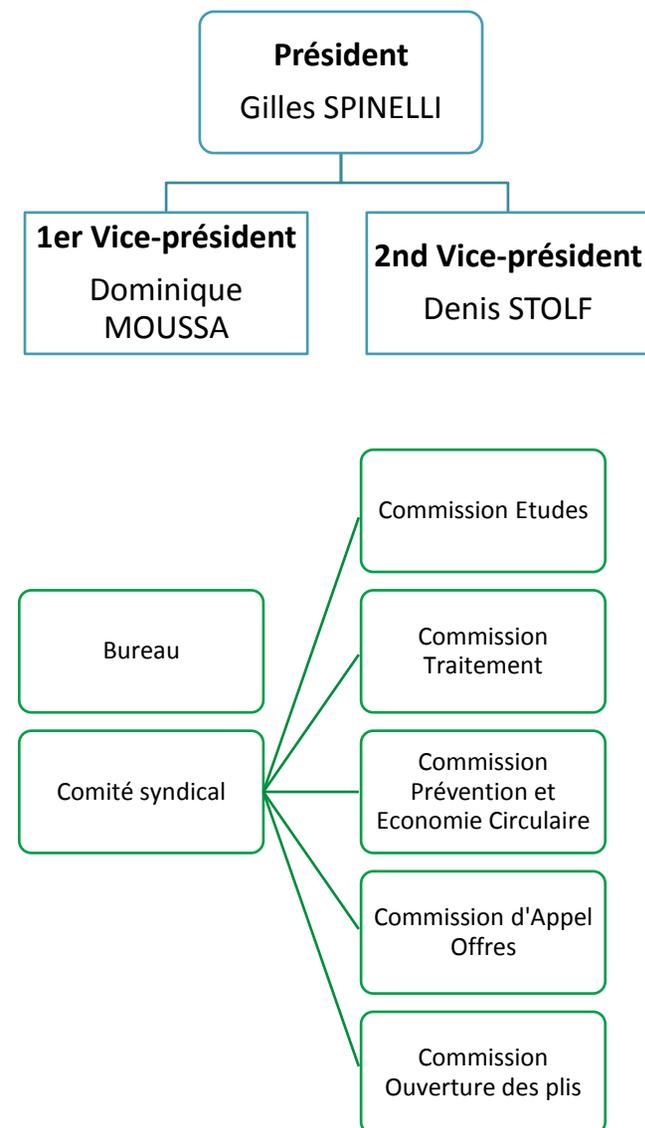
Le Président et les Vice-présidents mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical.

Le Bureau prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de cinq délégués membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de 14 délégués élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre (1 membre / EPCI et 1 suppléant / délégué).

Communauté de communes	Délégués	Suppléants
Argonne Meuse	TESSIER Françoise* BERNARD Françoise*	PONSIGNON Christian COLLINET Guy
Territoire de Fresnes-en-Woëvre	MOUSSA Dominique*	ADAM Mickaël
Côtes de Meuse Woëvre	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul
De l'Aire à l'Argonne	PILLEMENT Yves	CHAVRELLE Marcel
Damvillers Spincourt	SPINELLI Gilles* BOURTEMBOURG Luc	WATRIN Simon ANTOINE Jean-François
Portes de Meuse	STOLF Denis* MALAIZE Philippe	LEVET Xavier PIROIRD Thierry
Pays d'Etain	LETURC Michel*	GERARDY Philippe
Sammiellois	KAMPMAN Erna*	HERNOT Roland
Val de Meuse Voie Sacrée	MINUTO David GILSON Bernard*	MAURER Christian BIENAIME Sylvain
Pays de Montmédy	GUILLAUME Pierre	LEONARD Claude

*membres du Bureau



LE PERSONNEL DU SMET

En 2018, le personnel du SMET se compose :

NICOT Matthias, Directeur

VERDUN Audrey, Secrétaire comptable

VALLANCE Audrey, Chargée de mission traitement des déchets

ELHAMDI Sonia, Chargée de mission prévention des déchets

LES TECHNICIENS DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS

Au quotidien, le SMET travaille en étroite collaboration avec les techniciens déchets de ses collectivités adhérentes afin de permettre la bonne application des marchés.

Communauté de communes	Technicien déchets
Argonne Meuse	LEFEVRE Mélanie
Territoire de Fresnes-en-Woëvre	WIRIOT Julie
Côtes de Meuse Woëvre	LECLERC Hélène
De l'Aire à l'Argonne	FRANCOIS Virginie
Damvillers Spincourt	DENIS EVEN Brigitte
Portes de Meuse	COLLI Edith
Pays d'Etain	LAROSE Manon
Sammiellois	BERTRAND Anaël
Val de Meuse Voie Sacrée	BOULANGER Alexis
Pays de Montmédy	MALACARNE Mélanie

LE FINANCEMENT

Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérents et sur une aide de l'ADEME pour le PLP. Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.

Financement compétence Etudes

- Participation des EPCI pour les frais d'administration générale = nombre d'habitants x cotisation fixée annuellement
- Participation des EPCI pour le recouvrement des frais d'étude, répartie en fonction du nombre d'habitants

Financement compétence Traitement

- Participation des EPCI pour les frais généraux et frais d'administration générale = nombre d'habitants x cotisation fixée annuellement
- Participation des EPCI pour le recouvrement des frais de traitement (enlèvement, rotations, transport, transfert, traitement) calculée en fonction des tonnages traités

Financement PLP (jusqu'en juin 2018)

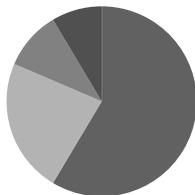
- Subvention ADEME : 1,50 € / hab. / an, puis 1,00 € / hab. / an au-delà du 30 000ème hab.

A noter qu'en 2018 aucune étude n'a été réalisée.

AIDE À LA LECTURE DES CHAPITRES SUIVANTS

Les pages suivantes détaillent les caractéristiques de l'ensemble des déchets gérés par le SMET.

Diagramme plein



Identifie la proportion de chaque *type de déchets*

Diagramme en anneau

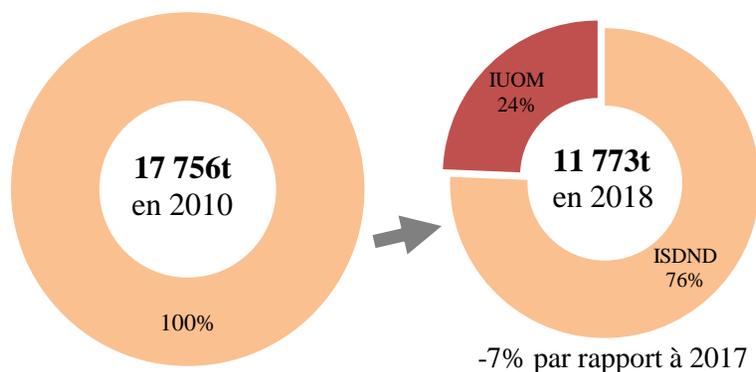


Analyse des différents *types de traitement* des déchets

Pour alléger certains tableaux, des valeurs peuvent être arrondies au K€ (1K€ signifiant 1 000 €).

LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES OMR

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), couramment appelées « poubelle noire », désignent la partie des déchets qui restent après les collectes sélectives. Pour les trois quarts, ces déchets sont enfouis.

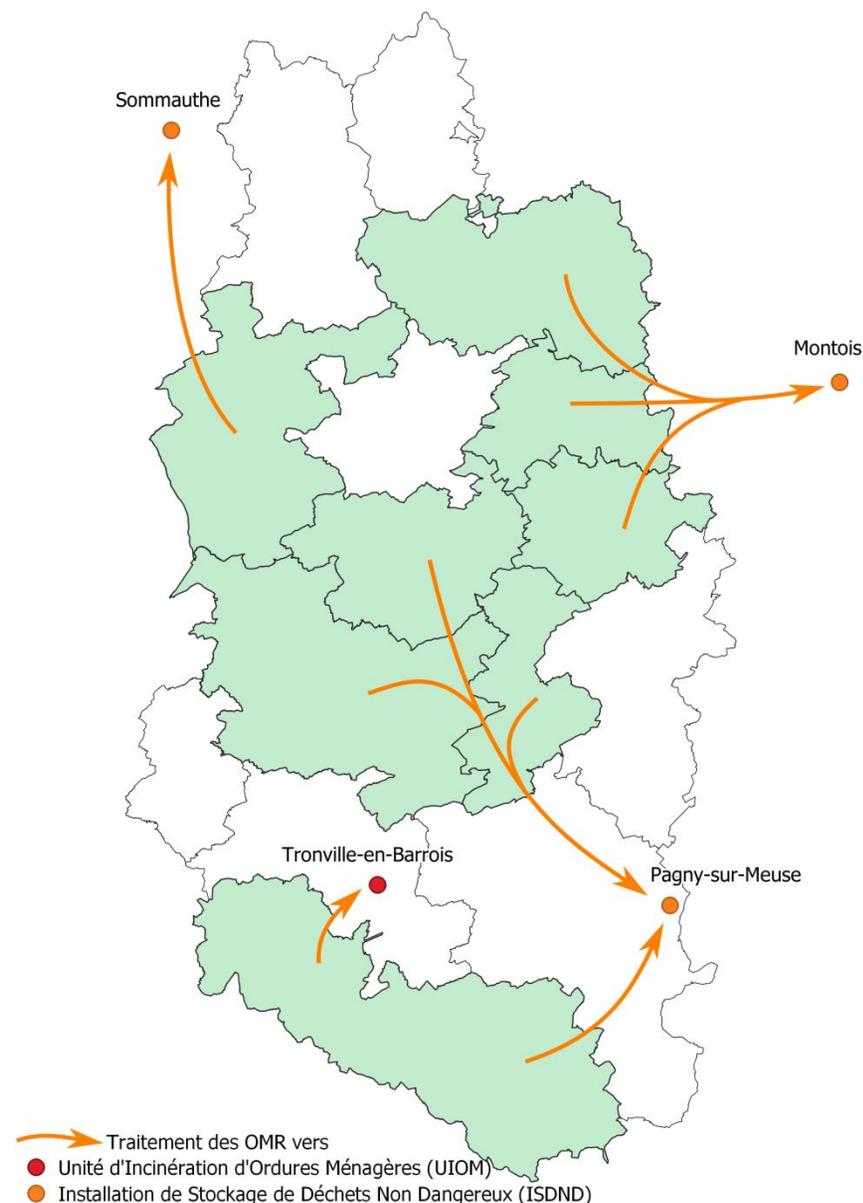


170 kg d'OMR/hab/an

Le traitement des OMR représente un coût aidé de 19 €TTC/hab/an (aide de l'ADEME pour la prévention des déchets incluse).

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité en 2018	Montant annuel des prestations en K€ TTC
Suez	Pagny-sur-Meuse	4 674*	449
Suez	Montois-la-Montagne	2 403*	231
Suez	Sommauthe	1 346*	129
Suez	Conflans-en-Jarnisy**	465*	44
Meuse Energie	Tronville-en-Barrois	2 885	402

* ISDND exploitée en mode bioréacteur avec + 75 % de valorisation énergétique du biogaz produit.



** Les OMR des CODECOM Damvillers Spincourt, Pays d'Etain et Territoire de Fresnes ont été stockés sur le site de Conflans-en-Jarnisy jusqu'à sa fermeture en février 2018.

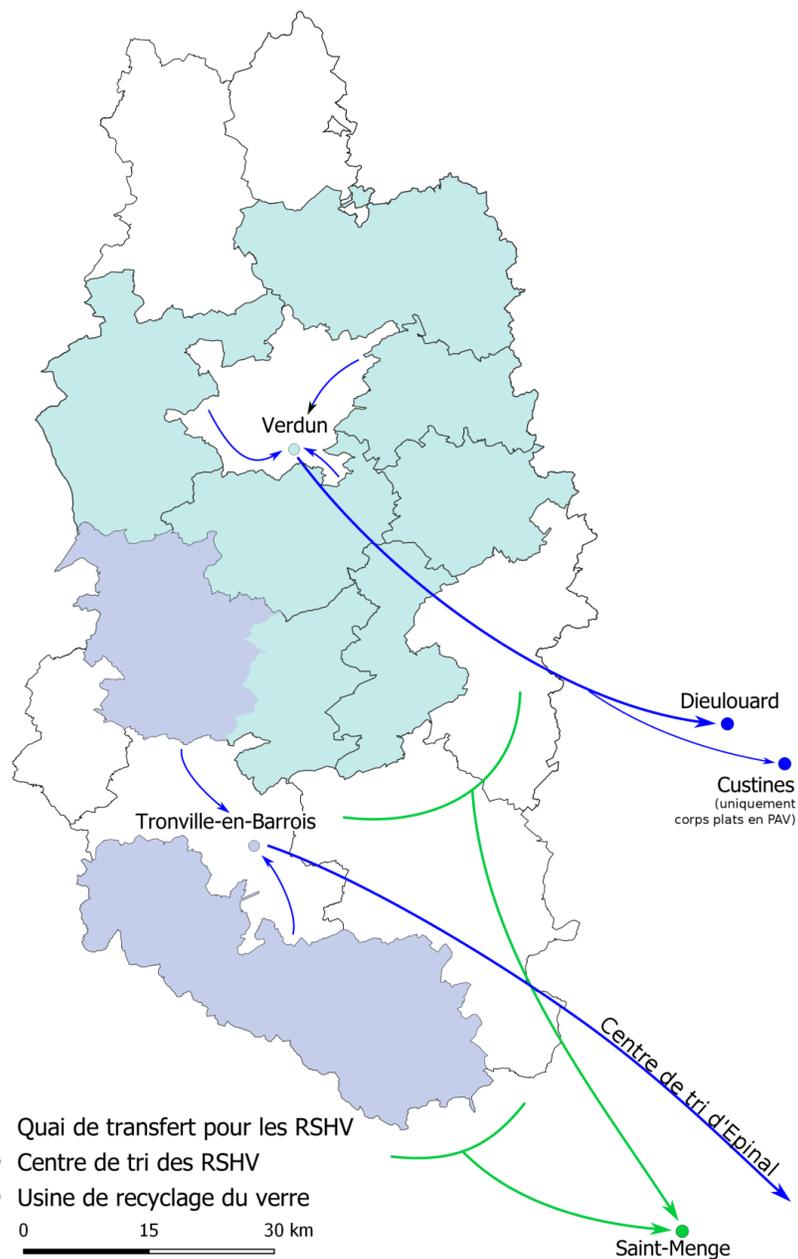
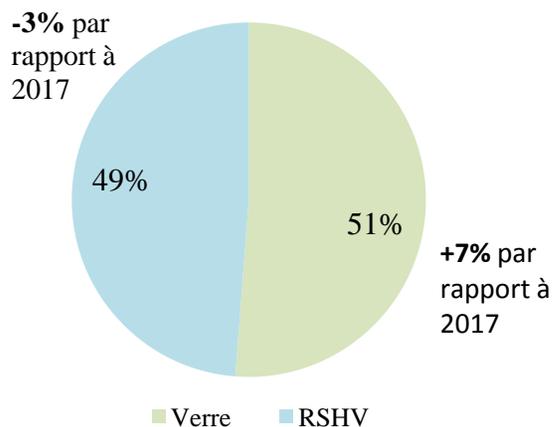
LA GESTION DES RECYCLABLES SECS

Le recyclage consiste à réintroduire un déchet directement dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Les RSHV peuvent être collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou en Porte à Porte (PAP) selon les collectivités. Dans le premier cas, les RSHV sont triés en deux flux distincts : d'une part le papier/ carton et d'autre part les emballages (conserves, bouteilles, plastiques et briques alimentaires). Dans le cas de la collecte en PAP, le plus souvent les RSHV ne sont pas séparés pas l'utilisateur. Sa gestion se révèle alors plus coûteuse en centre de tri.

Au global sur l'année 2018, 2 713 tonnes de RSHV (hors refus de tri) ont été collectés puis amenés sur l'un des deux quais de transfert (identifiés sur la carte) afin de limiter les transports routiers jusqu'au centre de tri.

Le verre usagé est capté exclusivement en PAV et est ensuite envoyé sur le site de Mineris à Saint-Menge.





39 kg de RSHV/hab/an

41 kg de verre/hab/an

9 kg de refus de tri/hab/an

La vente des JRM a permis 110 K€ TTC de recette en 2018.

Le coût aidé de la collecte et du traitement des recyclables par le SMET est de 17 € TTC/hab/an.

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité en 2018	Montant annuel des prestations en K€ TTC
Paprec	Dieulouard (54)	1792*	513
Paprec	Custines (54)	836*	113
Suez	Epinal (88)	741*	220
Mineris	Saint Menge (88)	2848	137

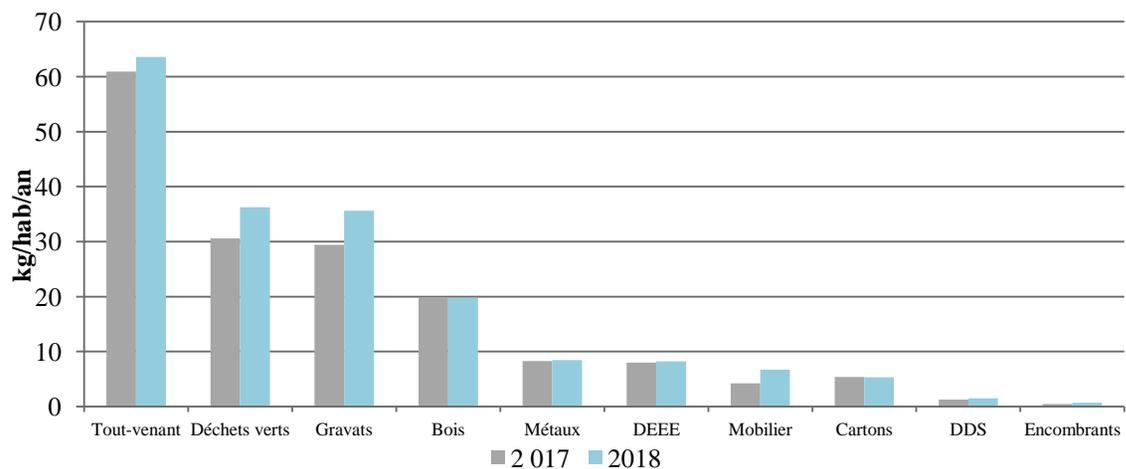
*Comprend les RSHV + les erreurs de tri

Quelque soit le type de collecte, le SMET respecte la norme AFNOR XP-X30-473 relative à l'échantillonnage amont des déchets recyclables en centre de tri. En 2018, 103 caractérisations ont été effectuées, soit environ 13 par collectivité. Ces caractérisations contribuent à l'établissement de clés de répartition des tonnages de matériaux sortant du centre de tri.

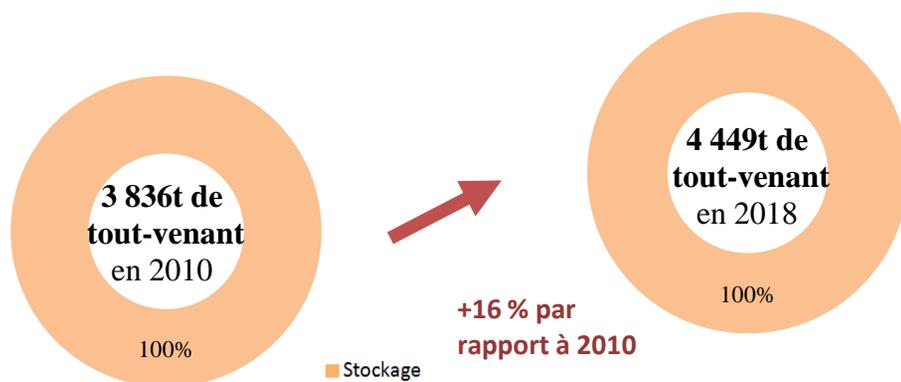
Lors de ces caractérisations, des erreurs de tri récurrentes, également appelées refus de tri, ont été constatées. Après la réalisation de l'opération de tri, on enregistre 656 tonnes de refus soit un taux de refus moyen de 19%.

LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

Onze déchetteries sont présentes sur le territoire du SMET. Elles permettent toutes le tri des déchets verts, des gros cartons, du mobilier (à l'exception de Fresnes-en-Woëvre & Belrupt-en-Verdunois), des gravats, des déchets dangereux, des batteries, du bois (à l'exception de Clermont-en-Argonne), des huiles moteur et des huiles ménagères.



Evolution des ratios en déchetterie entre 2017 et 2018



Les tonnages de tout-venant ont augmenté de 5% par rapport à 2017 (4 235t).

L'augmentation des tonnages en déchetterie est systématique lorsqu'une collectivité instaure un financement incitatif (REOMI ou TEOMI). En effet, le montant de cette dernière varie en fonction des efforts de réduction des OMR réalisées par l'utilisateur.



186 kg de déchets de déchetteries/hab/an

Coût aidé de 15 € TTC/hab/an pour la gestion des déchets issus des déchetteries

TRANSPORT ET TRAITEMENT HORS FILIÈRES REP

Tableau 1 Exutoires des bennes tout-venant

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage du <u>tout-venant</u> traité en 2018	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
Sita	Sommauthe(08)	2138	285	Stockage
Suez	Pagny-sur-meuse	2813	381	
Total		4951	666	

Tableau 2 Exutoires des déchets verts

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage des <u>déchets verts</u> traité en 2018	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
CETV	Seicheprey (54)	785	35	Valorisation

Rapport d'activité du SMET Meuse - 2018

Meuse compost	Gironville-ss-les-côtes	706	31	matière
SCEA du Bruly	Ancerville	573	34	
Piquet	Beausite	182	13	
Suez Maxival	Villers la Montagne	165	7	
Décavert	Belleville	127	7	
Total		2538	127	

Tableau 3 Exutoires des gravats

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage de gravats traité en 2018	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
Exutoire au sein de la collectivité		1001	13	Valorisation matière
Carrière du Wameau	Verdun	675	17	
Onyx Est	Bitche (57)	637	15	
Tri Service Recyclage	Anderny (54)	333	6	
EARL Piquet	Beausite	60	1	
Total		2706	52	

Tableau 4 Exutoires du bois

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage de bois traité en 2018	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Traitement
Sita	Fameck	902	97	Valorisation énergétique et recyclage
Sita	Toul	733	55	
Total		1635	152	

Rapport d'activité du SMET Meuse - 2018

Tableau 5 Exutoires des métaux et batteries

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage de <u>métaux</u> traité en 2018	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Rachats	Traitement
Del Francis	Chauvencourt (55)	207		21	Recyclage
Fers et Métaux	Regret	203	9	21	
Bruhat	Vitry-le-François (51)	141		18	
Poumarat	Toul	49		4	
Foerst	Vaudoncourt (88)	44		5	
Total		644	9	69	

Tableau 6 Exutoires du carton

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage du <u>carton</u> traité en 2018	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Rachat	Traitement
Paprec	Verdun	423	59	3	Recyclage

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

La filière REP est un dispositif qui implique directement les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits. Elles doivent alors financer ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Généralement, ces producteurs choisissent de s'organiser collectivement dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

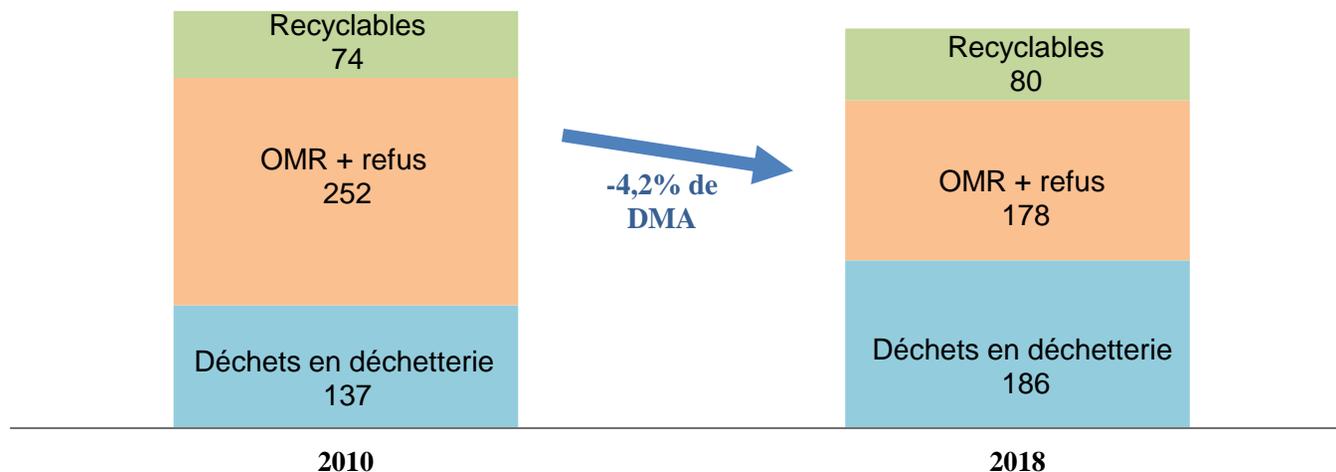
En adhérant à la compétence traitement du SMET, la collectivité transfère la plupart de ses conventions REP au syndicat. La reprise des filières REP par le SMET ne concerne toutefois pas les filières suivantes : les DASRI par DASTri, les emballages et les papiers ménagers par CITEO, les médicaments par Cyclamed et les pneumatiques par Aliapur.

Tableau 7 Récapitulatif des filières REP reprises par le SMET

Filière REP	Déchet concerné	Nombre de déchetteries équipées	Montant annuel des soutiens opérationnels en K€ TTC	Montant annuel des soutiens communication en K€ TTC
 COLLECTER · TRIER · RECYCLER	Ameublement	9	45	2
	DDS	11	10	2
 Eco-systèmes , Corépil, Recylum	DEEE, Piles et lampes	11	48	2.5
 L'éco-organisme du textile · du linge · de la chaussure	Textiles	9	0	7

BILAN GLOBAL DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Ci-dessous une comparaison entre les ratios de DMA (en kg/hab/an) en 2010 et en 2018 :



Répartition des différents types de traitement de DMA en 2018

En 2018, 444kg de DMA/hab ont été collectés en moyenne sur le territoire du SMET.

A titre indicatif, les moyennes nationales sont à 568 kg de DMA/hab/an en 2016 (source : ADEME chiffres clefs, essentiel 2018).

Tableau 8 Récapitulatif des tonnages

	2018	Tonnages	Dépenses en K€ TTC	Recettes en K€ TTC (vente + soutien)	Coût/tonne en €
Recyclables	OMR	11783	1263		107
	RSHV	3369	846	124	214
	Verre	2848	137		48
Déchetterie	Tout-venant	4951	666		135
	Déchets verts	2537	128		50
	Gravats	2706	51		19
	Bois	1635	152		93
	DEEE	633		50	-79
	Ferraille, batterie	645	9	70	-93
	Cartons	423	59	3	133
	Mobilier	472		47	-99
	DDS	106	128	2	1187
	Huiles ménagères	3	0,7		239
	Textiles	360		7	-19

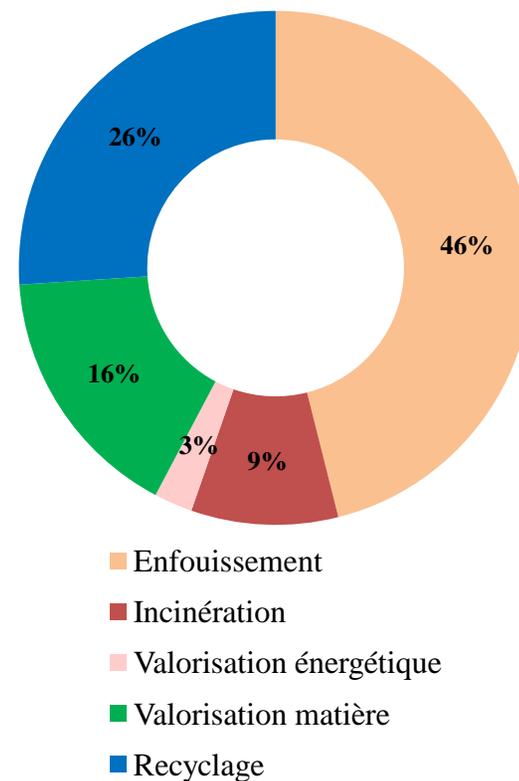


Tableau 9 Coût aidé par flux de déchets

	OMR	Verre	RSHV	Déchèteries	Encombrants	Textiles	Total
Coût aidé HT (en K€)	1161	124	666	919	8	-7,6	2870
Coût aidé HT (€/hab.)	16,9	1,8	13,4	13,4	1,06	-0,11	41,8
Coût aidé HT (€/tonne)	98,5	43,6	261	65,1	160,7	-21,05	88,25

Ces données sont issues de la **matrice des coûts du SMET** validée en 2019 par le bureau d'études AWIPLAN. Le **coût complet** correspond à l'ensemble des charges sur l'année 2018. Le **coût aidé** est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les produits de l'année 2018.

Tableau 10 Coût complet par étape technique

		OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Encombrants	Textiles	Total (k€ HT)
Coût complet par étape technique	Prévention	21	5	6	25		0,6	57
	Collecte		125	119				244
	Transit/transport			89	437			526
	Tri / conditionnement			488	11			499
	Compostage				41			41
	Valorisation matière-énergie				68			68
	Stockage de déchets non dangereux	1 140		72	438	7,5		1658
	Gestion des inertes				13			13
	Enlèvement et traitement déchets dangereux				77,5			77,5
	Total (coût complet k€ HT)	1 161	130	775	1 111	7,5	0,6	3 185

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

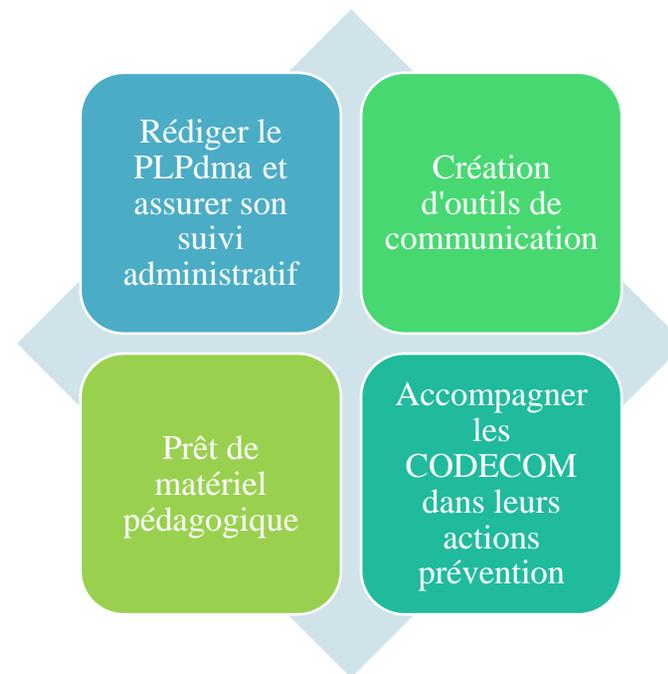
La prévention vise à éviter la production de déchets en se basant sur trois principes : mieux acheter (privilégier les produits d'occasion, peu emballés, rechargeables, etc.), mieux utiliser (respecter les doses prescrites) et moins jeter (donner ou vendre ce dont on ne se sert plus, composter, etc.).

C'est dans ce sens et avec le soutien de l'ADEME qu'un Programme Local de Prévention (PLP) a vu le jour en 2013 pour le compte de 17 CODECOM. D'une durée de cinq ans, il a permis la mise en place de nombreuses actions visant à prévenir la production de déchets (compostage individuel et en établissement, distribution de stop-pub, eco-exemplarité, etc.). L'ADEME avait fixé comme objectif -7% d'OMA en 5 ans. Cet objectif a été atteint puisqu'une baisse de 15% des OMA a été observée. Les résultats sont toutefois à nuancer puisqu'au global, les DMA ont baissé de 5% sur cette même période.

Le PLP a touché à sa fin en juin 2018. Fort de cette expérience, le SMET et ses collectivités adhérentes ont décidé de poursuivre des actions de prévention au travers d'un nouveau PLP, le PLPdma.

Désormais devenu une obligation réglementaire, le PLPdma a pour objectif principal une réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020.

L'année 2018 aura donc été pour le SMET et ses collectivités adhérentes une année de transition vers le PLPdma 2018-2024.



Rôles du SMET

Moments marquants de l'année 2018 :

Sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire

En 2018, une cinquantaine d'élèves ont été sensibilisés par le SMET



Mise en relation de la Caserne des gendarmes et du Collège Les Avrils pour le prêt d'un broyeur.

Cette action a permis à l'établissement scolaire de mettre en place un site de compostage

Sensibilisation du public au compostage et au paillage avec des volontaires GC

En photo, l'évènement Zéro Déchet proposé en septembre dernier à Saint-Mihiel



Exposition sur l'alimentation durable pendant la SERD (Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets)
L'opération s'est déroulée dans 4 bibliothèques

LE CARDEC

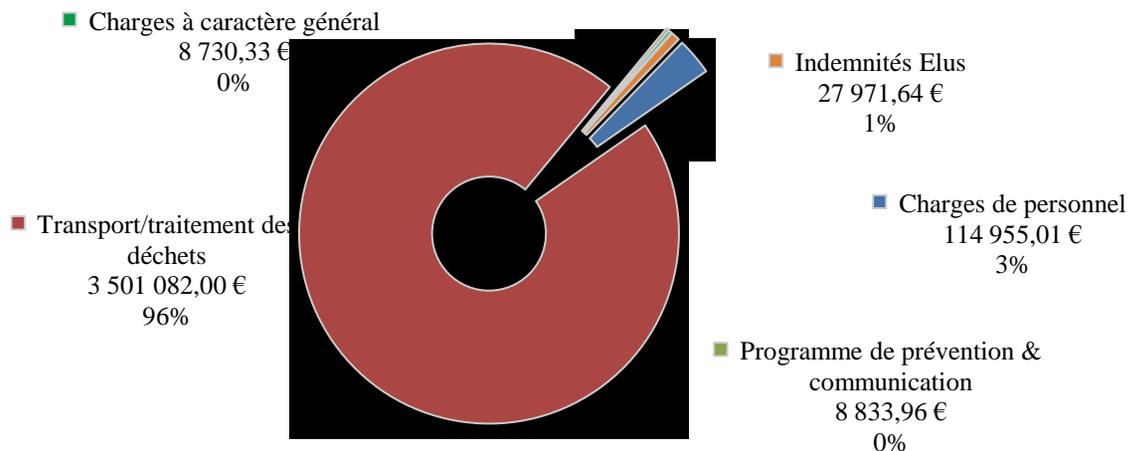
En 2018, le SMET a répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME, le CARDEC (Contrat d'Animation Relais Déchets et Economie Circulaire). L'objectif est d'inclure et de mettre les professionnels au centre des projets d'économie circulaire, afin de mieux réduire les déchets produits par leurs activités ou plus généralement pour en limiter les impacts environnementaux.

Ce contrat, d'une durée de trois ans, permettra d'agir spécifiquement sur les thématiques suivantes :

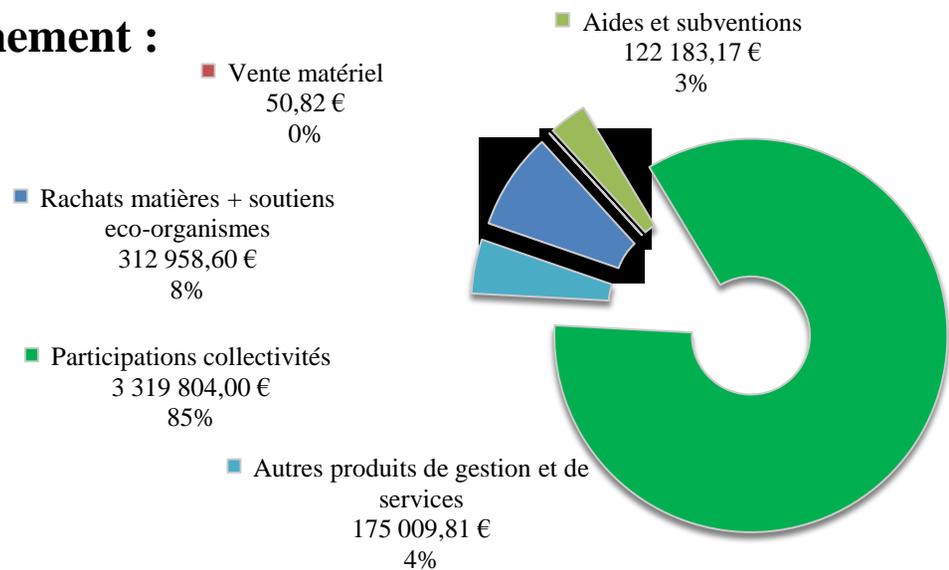
	Objectifs
Prévention des déchets d'entreprises	Accompagner des entreprises dans la réduction de leurs déchets
Mise en place d'une tarification incitative étendue aux déchets occasionnels	Adapter au mieux les grilles tarifaires en déchetterie (tarifs différents selon la typologie du déchet déposé)
Innovations dans les collectes séparatives	Mise en place de nouvelles filières en déchetterie Etendre la consigne de tri des recyclables
Déchetteries professionnelles	Etude pour la mise en place une plate-forme de massification des déchets
Valorisation des déchets	Etude pour la mise en place d'une plate-forme de tri
Marchés publics et consommables	Promouvoir le diagnostic déchet et la commande publique responsable Développer le recours à l'économie de fonctionnalité

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

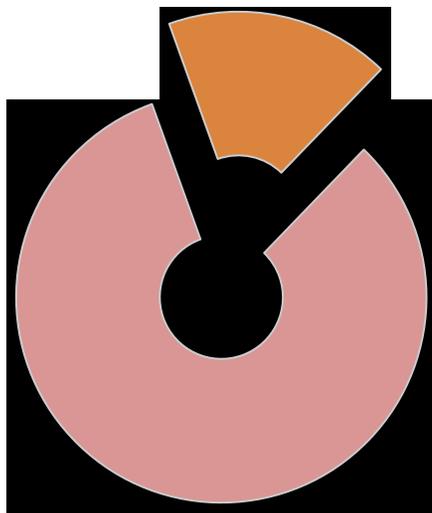
**Répartition des charges de fonctionnement :
3 661 572,94 €**



**Répartition des recettes de fonctionnement :
3 930 006,40 €**

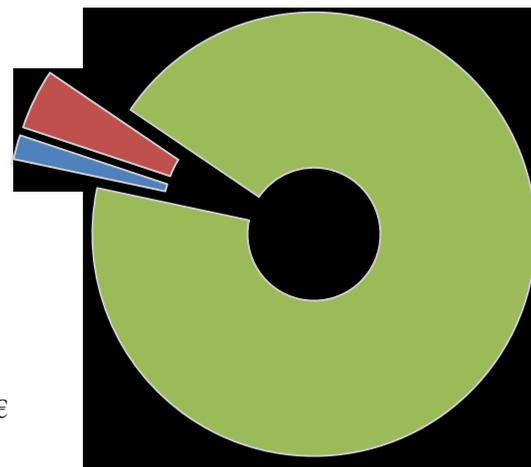


Dépenses d'investissement : 176 687,22 €



- Remboursement capital
31 295,22 €
18%
- Matériel, transport, ...
145 392,00 €
82%

Recettes d'investissement : 150 039,18 €



- Amortissement
5 688,37 €
4%
- Fond compensation TVA
2 297,00 €
2%
- Emprunt
121 970,00 €
94%

BILAN FINANCIER 2018

Résultat par fonction			
Administration Générale	PLP commun	Etudes	Traitement

Résultat de la section de fonctionnement

Total dépenses de fonctionnement	3 661 572,94 €	58 956,28 €	63 802,61 €	0,00 €	3 538 814,05 €
Total recettes de fonctionnement	3 930 006,40 €	61 006,71 €	122 233,99 €	0,00 €	3 746 765,70 €
Résultat de fonctionnement	268 433,46 €	2 050,43 €	58 431,38 €	0,00 €	207 951,65 €
Résultat reporté	75 807,87 €	-717,13 €	63 233,01 €	1 701,23 €	11 590,76 €
Affectation résultat	20 083,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 083,81 €
Résultat cumulé de fonctionnement	324 157,52 €	1 333,30 €	121 664,39 €	1 701,23 €	199 458,60 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	-26 648,04 €	546,04 €	4 167,55 €	0,00 €	-31 361,63 €
Résultat reporté	-20 083,81 €	-685,79 €	2 913,31 €	0,00 €	-22 311,33 €
Résultat clôture	-46 731,85 €	-139,75 €	7 080,86 €	0,00 €	-53 672,96 €

Résultat cumulé	277 425,67 €	1 193,55 €	128 745,25 €	1 701,23 €	145 785,64 €
------------------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------------	---------------------

FOCUS SUR LES AIDES PUBLIQUES ET LES SOUTIENS REÇUS.

Subvention ADEME - PLP	110 737 €
Subvention ADEME - composteurs	11 446 €
Eco-organismes (subv. Communication + soutiens)	116 885 €

LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS

Le financement du SMET Meuse est assuré par une participation financière des collectivités adhérentes. Cette participation est différente selon les compétences.

Pour la compétence « Études » :

Participation pour les frais d'administration générale : 0 €/hab.

Participation des EPCI pour les frais d'étude (répartition au réelle suivant étude exécutée) : 0 €/hab

Pour la compétence « Traitement » :

Participation pour les frais généraux et frais d'administration générale : 1,801 €/hab.

Participation des EPCI aux frais de traitement : calculée en fonction des tonnages traités par collectivités.

Le financement du PLP commun est couvert par une subvention de l'ADEME Lorraine.

LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2018

Pas de marché passé en 2018

GLOSSAIRE

SIGLE	SIGNIFICATION		
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	AV	Apport Volontaire
CS	Collecte Sélective	CSR	Combustibles Solides de Récupération
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	DDS (ou DDM)	Déchets Diffus Spécifiques
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	DIB	Déchets Industrielles Banals
DIS	Déchets Industriels Spéciaux	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets des déchetteries)
GC	Guides Composteurs	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INDI	Inventaire National des Déchets Industriels	ISDD	Installation de Stockage des Déchets Dangereux
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux	JRM	Journaux-Revues-Magazines
OMA	Ordures ménagères et assimilés (OMR + recyclables)	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, couramment appelées « poubelle noire »
PAP	Porte à Porte	PAV	Point d'Apport Volontaire
PLP	Programme Local de Prévention	PPGDND	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PRPGDND	Plan Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux	REP	Responsabilité Elargie des Producteurs
RS	Redevance Spéciale	RSHV	Recyclables Secs Hors Verre
TI	Tarifcation Incitative	TLC	Textiles, Linges de maison et Chaussures
TMB	Tri Mécano-Biologique	UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères